

# “Revoir le système des Ilde et EI”

---

► Françoise Schepmans (MR) a ressorti un rapport “enterré depuis deux ans”.

---

**C'**est une triste réalité : la Région bruxelloise accuse un taux de chômage élevé (environ 20 %), qui frappe essentiellement les moins de 25 ans et les infraqualifiés. Or, il existe un pan de l'économie bruxelloise – l'économie sociale – qui permet d'intégrer les moins qualifiés au marché du travail. A ce jour, ce secteur, qui comprend les “initiatives locales de développement de l'emploi” (Ilde) et les “entreprises d'insertion” (EI), regroupe 70 projets (56 Ilde et 14 EI) représentant 1 400 emplois. Une fois agréés, ces opérateurs sont subsidiés pour quatre ans (renouvelables) par la Région.

Néanmoins, le secteur de l'économie sociale est souvent en proie à des problèmes financiers hypothéquant leur viabilité. En 2008, la Région a donc commandité à la société PwC un audit sur les causes des difficultés financières et la viabilité des acteurs de l'économie sociale. En janvier dernier, la députée bruxelloise Françoise Schepmans (MR) s'est procuré une copie de cet audit “enterré depuis deux ans”. “Non seulement les acteurs concernés n'ont pas eu connaissance directement des conclusions de ce rapport, mais en deux ans, très peu de

suites ont été apportées à ces recommandations”, regrette la députée qui a donc interpellé en commission des Affaires économiques le ministre de l'Economie Benoît Cerexhe (CDH).

Le rapport d'audit épingle en effet divers problèmes : sous-capitalisation des structures (en moyenne, les subsides reçus sont 55 % inférieurs à ceux prévus dans l'ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'agrément et au financement des Ilde et EI), faible documentation et structuration du processus de sélection des dossiers, risque de conflit d'intérêt au sein de la Plateforme de l'économie sociale (NdLR : le comité d'avis qui se prononce sur la pertinence des projets) lorsque les représentants des organisations représentatives des employeurs du secteur de l'économie sociale qui y siègent doivent statuer sur l'un de leurs affiliés, etc. Face à ces difficultés, le rapport émet un certain nombre de recommandations qui pourraient contribuer à “corriger” le système actuel.

De son côté, le ministre Cerexhe rappelle que le budget dévolu au secteur de l'économie sociale est passé de 578 000 € en 2004 à 6,372 millions. “L'étude de PwC servira de base pour nos travaux de révision de l'ordonnance de 2004, travaux qui ont débuté ce 1<sup>er</sup> janvier 2010”, affirme-t-il. “Mon objectif est de pouvoir déposer avant les prochaines vacances d'été un texte au parlement”. Françoise Schepmans promet, elle, de veiller au grain.

**St. Bo.**